



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	22
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	31

9.1

L'an deux mille vingt cinq, le douze février, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 6 février 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, M. Christian BOISSY, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, M. Bruno DEPLANQUES, Mme Corinne RUBETTI, M. Mathurin MESNIER, Mme Florence MOUCHEL, M. Mikaël CHEVREAU

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Florence GAUTIER à M. Christophe CANTELOUP, M. Thierry BERNARD à M. Alexis DARMOIS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Myriam VANNIER à M. Patrick AUBE, Mme Dominique RETUREAU à Mme Vanessa DUVAL, Mme Sonia QUESNEY à Mme Laurette MONLON, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Mauricette ROSA, M. Djibril GUENNI à M. Richard DUCLOS, M. Sébastien ANFRAY à Mme Florence MOUCHEL

ELUS ABSENTS :

M. Pascal MARE, M. Kévin LEFRANCOIS, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIEFF

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Richard DUCLOS

N°DEL_0014_2025 Actualisation de la Charte du Comité des Citoyens

Afin de définir les modalités de fonctionnement du Comité des Citoyens, une charte avait été rédigée préalablement à l'installation du premier comité.

Après deux années de fonctionnement, les membres du Comité des Citoyens en place en 2024 ont souhaité retravailler la charte du Comité avec la collectivité. Suite à ce travail, la charte précédemment adoptée par délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2022 a été actualisée (voir annexe).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1, 6 et 7 sur les Conseils Citoyens,

VU la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2022 n°71-2022 portant sur la création du Comité des Citoyens,

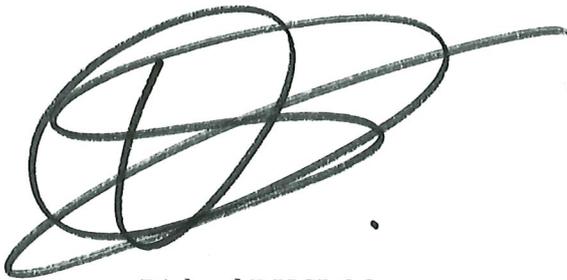
CONSIDERANT le tirage au sort des membres du Comité des Citoyens et leur installation,
CONSIDERANT le besoin d'actualisation de la précédente Charte exprimé par les membres du Comité des Citoyens en place,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la nouvelle Charte de fonctionnement du Comité des Citoyens de Pont-Audemer.

Le secrétaire de séance



Richard DUCLOS

Pont-Audemer, le 12 février 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS